

Tandis qu'il travaillait à la recherche des documents nécessaires pour répondre aux objections du Promoteur de la Foi, le postulateur, frère Hippolyte-Victor Géreux, eut entre les mains le récit d'une guérison considérée comme extraordinaire. Il eut l'intuition que cet événement pouvait faciliter la cause de Béatification du Père Jean-Marie de la Mennais. Même s'il était très malade, il se mit en devoir de collecter tous documents et témoignages concernant cette guérison survenue à Combourg, près de Rennes (France) le 23 janvier 1955. Pour cela il interrogea médecins, infirmières sœurs de la Providence, parenté de Josette Poulain.

Il demanda l'avis de trois médecins italiens, consultants de la Congrégation des Rites. Leurs avis furent plutôt favorables. Alors il constitua un dossier très documenté qu'il envoya à l'archevêque de Rennes, le cardinal Roques. Une fois terminées toutes les procédures canoniques, le procès diocésain s'ouvrit le 1^{er} janvier 1957. Treize témoins furent entendus, on présenta des documents écrits et des documents médicaux... La session de clôture se tint le 24 juin 1957.

Le dossier original resta aux archives diocésaines de Rennes. Le *transunto* fut transmis à la Congrégation des Rites, au Vatican, par le vice-postulateur Emmanuel Tanguy et remis au Chancelier Mgr Orazio Cocchetti. Puis il fut traduit en latin pour les parties procédurales, et en italien pour les témoignages et autres documents écrits. La *copia pubblica* fut remise à la Postulation des Frères, à l'époque via Colautti, 9, à Rome. Ce travail fut achevé le 21 novembre 1962.

Entre temps, le frère Hippolyte-Victor, fidèle serviteur dans la vigne du Seigneur, artisan historique de la Cause, était décédé en 1958. Le nouveau Postulateur, frère Gabriel Potier, était occupé avec les divers *Summarium* afin de répondre aux dernières « *animadversiones* » (observations), si bien que 'le dossier Josette Poulain' resta dans les archives de la Congrégation des Rites.

On peut se poser la question : « Comment est-il possible que ce dossier n'ait pas été examiné tout de suite et que personne ne s'en soit occupé ? » Les explications sont multiples. À cette époque il fallait deux miracles, si bien que le premier attendait le second. Une autre raison, c'était l'attente de la proclamation de l'héroïcité des vertus, survenue en décembre 1966. Le postulateur craignait, sur l'avis du secrétaire, Mgr Antonelli, que la guérison n'étant pas tout de suite inexplicable, cela pouvait entraver la Proclamation de l'héroïcité, laquelle avait déjà rencontré tant de difficultés.

Par la suite, le dossier resta abandonné. Il ressortit seulement en 1978, quand, à la demande du frère Jean Le Bihan, Postulateur d'alors, le frère Potier répondit : « *Le promoteur de la foi, Mgr Antonelli, avait déclaré : « Il y a peu de chances que le dossier de Josette Poulain soit pris en considération, du fait qu'il s'est passé trop peu de temps entre le moment où la fillette a perdu connaissance et le moment où elle l'a retrouvée ».* Ensuite on s'en tint au conseil d'attendre la Proclamation de l'héroïcité des vertus. Par la suite, le frère Potier fait allusion à une lettre du frère Leduc, directeur de l'école de Combourg, disant que la chose ne présentait aucun intérêt pour la cause. En pratique, le dossier fut simplement abandonné.

Peut-être le motif le plus autorisé a-t-il été entrevu par le Postulateur, frère Vincent Guillerm, dans une lettre de 1990. Après avoir précisé que la "glorification" n'est pas indispensable à la sainteté et à la mission d'éducation et d'évangélisation de nos Instituts, « *sachons reconnaître qu'elle peut être un moyen de rendre gloire au Seigneur en ce qu'il a accompli en eux et par eux, un moyen aussi de susciter un nouvel élan de foi et de générosité, surtout dans les milieux qui ont été les plus marqués par leur vie et leur action pastorale. Et il me semble que nous n'avons pas à refuser délibérément ce moyen, sous prétexte d'échapper à quelque triomphalisme ou esprit de chapelle. L'accent mis par le Pape (St) Jean Paul II sur cet aspect de la vie de l'Église – où modèles, témoins et intercesseurs, actuellement membres de l'Église "trionphante" continuent à jouer un rôle important dans la vie de ceux qui "militent" encore ici-bas – devrait, étayer nos convictions et soutenir notre action. Il peut à la fois conforter notre confiance filiale et stimuler notre prière, pour que, dans un avenir que nous laissons au Seigneur le soin de déterminer, Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes soient officiellement proposés à la vénération et à l'exemple de l'Église entière.* » (fr. Vincent Guillerm)